PRINCIPES DU PLAN DE GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES

Mis en œuvre sur le bassin versant Gardons (Gard-Lozère)

Syndicat Mixte d'Aménagement et de
Gestion Équilibrée des Gardons
smage@les-gardons.com

Groupe de contribution au SDAGE 2016-2021
Lyon le 28 mars 2014

Présentation sommaire du contexte

2011 : Elaboration et décision de financement du plan de gestion 2012-2017,

2012 à 2017 : Mise en œuvre du plan de gestion avec bilan annuel et financement annuel

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux jussie	510	240	330	215	130	103
Travaux renouée	60	340	150	200	180	110
Espèces émergentes	2	15	15	10	5	5
Recherche	10	10	0	10	0	0
Sensibilisation	10	2	15	20	15	10
TOTAL	**592**	**607**	**510**	**455**	**325**	**228**

Confirmation de l'importance d'une gestion dès l'implantation

Répartition du co-financement variable selon les années .

Pour 2014 : 50% Agence de l'Eau / 30% Conseil général du Gard / 20% autofinancement

Une priorisation indispensable (1/2)

Priorisation des espèces cibles :

Devant les centaines d'espèces reconnues invasives, un choix s'impose.

Il est à étudier en fonction des impacts connus dans le contexte naturel local.

Constat : des recensements plus ou moins précis sont un préalable.

Choix du plan de gestion sur les Gardons :

Ne concerne que la flore invasive en zone humide,

- Travaux lourds : 2 espèces (*jussies et renouées),*
- Travaux plus légers :4 espèces *(buddleia, amorpha, berce du Caucase, ambroisie),*
- Amélioration des connaissances : 3 espèces *(houblon japonais, impatience, laitue d'eau),*
- Détection précoce : liste évolutive *(myriophylle du Brésil, élodées,…).*

- *De nombreuses espèces non prises en compte.*

Une priorisation indispensable (2/2)

Priorisation des zones de travaux :

Des travaux sur une espèce ne doivent pas nécessairement s'appliquer à tout le bassin versant. Certains secteurs trop envahis doivent être abandonnés.

La priorité doit être donnée aux secteurs peu colonisés.

Plan de gestion de la jussie sur les Gardons :

Surveillance des milieux naturels non colonisés (100 km)

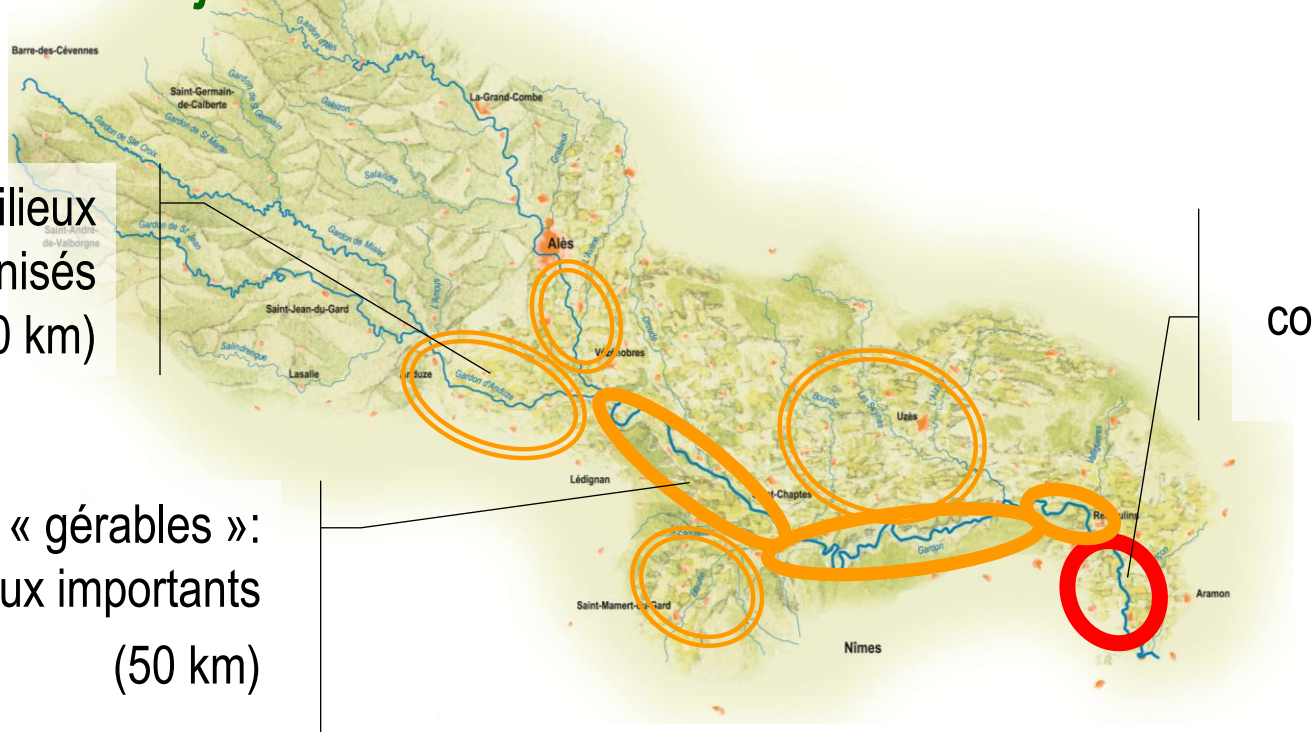

Trop fortement colonisé : aucune action

Secteurs « gérables »: travaux importants (50 km)

Importance de la surveillance et détection précoce

Constats partagés :

- Plus une gestion est menée tôt, plus elle sera efficace et économe : la surveillance du bassin versant est une action incontournable.
- La sensibilisation des acteurs au sens large accompagne le projet.

Choix sur les Gardons :

Surveillance et détection précoce :

- *Secteurs à risque : prospection régulière par bureaux d'études,*
- *Territoire global : site internet pour structurer la remontée d'infos d'acteurs locaux : invasives.les-gardons.com*

Communication et sensibilisation :

- *Sensibilisation des élus, techniciens, usagers,*
- *Présence lors d'animations locales,*
- *Réunions « presse et médias » régulières.*

L'inscription dans un réseau incontournable

Les gestionnaires ont longtemps été seuls, avec le risque d'actions peu cohérentes et inefficaces.

- La constitution de réseaux locaux, eux-mêmes inscrits dans des groupes d'échanges régionaux et nationaux, est un gage d'adhésion et de cohérence.
- Les passerelles existantes entre le monde de la recherche et les gestionnaires doivent être maintenues et renforcées.

Démarches engagées sur les Gardons :

- *Mise en place d'un COPIL regroupant les gestionnaires du BV, les administrations et certains usagers.*
- *Participation du SMAGE des Gardons au sein du GT-IBMA (Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques) initié par l'ONEMA et l'IRSTEA : www.gt-ibma.eu*
- *Participations à des échanges entre gestionnaires à l'échelle régionale.*

Quelques techniques

Bilan photographique des travaux jussie 2012-2013

Arrachage manuel sur 50 km de rivière et mécanique sur 1 km

2011

2013

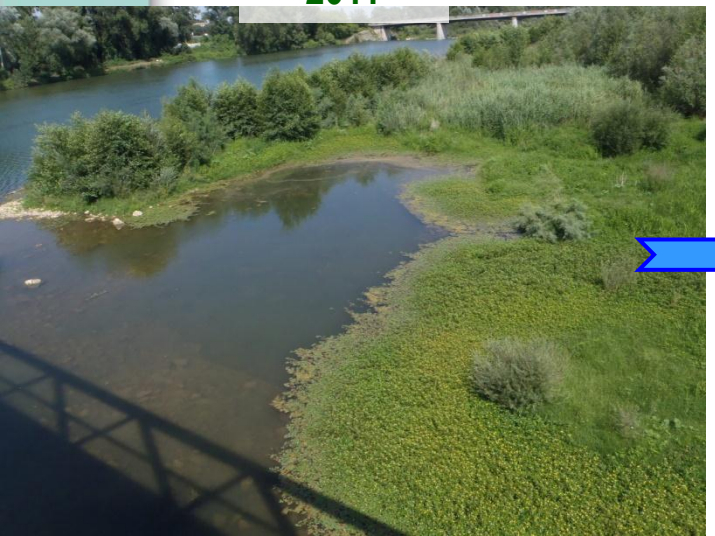

Constat : la jussie peut très difficilement être éliminée des pieds de berge et des milieux terrestres.

Bilan photographique des travaux jussie 2012-2013

Impact de la reprise par graines sur *Ludwigia peploïdes*

Fruit et graines

Germination sur site de Ners en 2013

Adaptation de la technique d'extraction pour filtrer les graines

Suivi scientifique Université Lyon 1 envisagée

Technique d'intervention par broyage-bâchage de la renouée du Japon

Broyage de tout le volume de terre

Une fois le résultat obtenu : remise dans la fosse d'extraction.

Bâchage des matériaux et recouvrement de terre.

Diapos complémentaires

Le bassin versant des Gardons

Bassin versant des Gardons

Affluent du Rhône

2000 km²

160 communes – 2 départements (Gard-Lozère)

Environ 1800 Km de rivières

Le SMAGE des Gardons :

EPTB porteur du SAGE et Contrat de Rivière

123 communes adhérentes + C.G. du Gard

Compétence étude et travaux

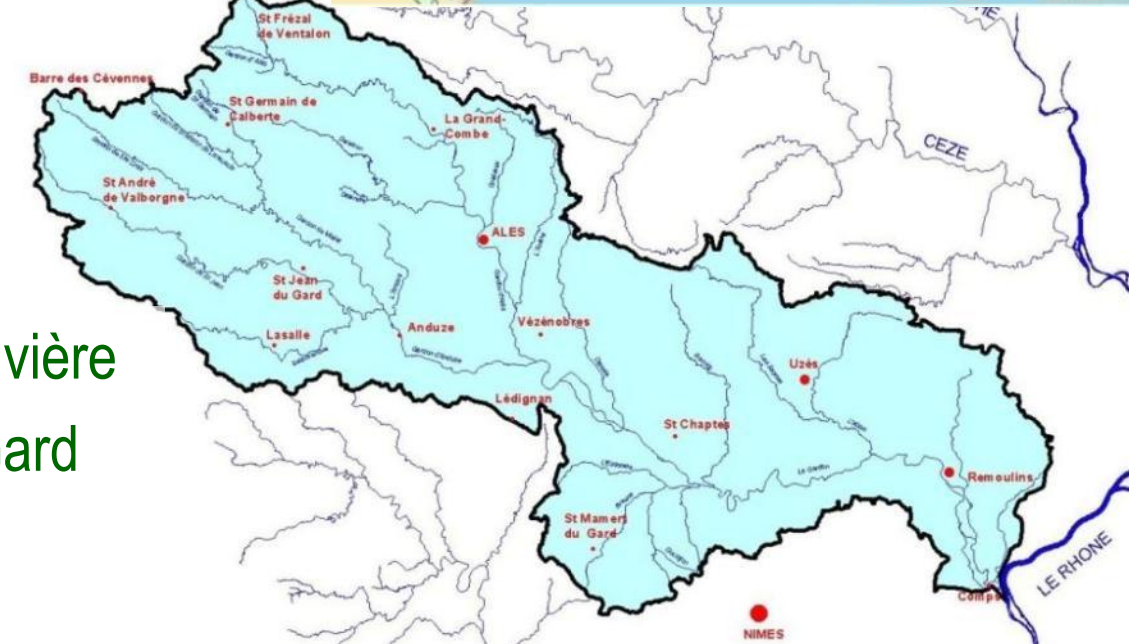

Gérer les EEE…
pourquoi et dans quel(s) but(s) ?

Les raisons de ne pas engager de travaux ne manquent pas…

Nécessité d'une approche par espèce :

- Les données sur les impacts sont elles suffisantes ?
- Les réponses techniques existantes sont elles satisfaisantes ?
- L'espèce est-elle trop largement implantée localement ?
- Les moyens techniques ou humains disponibles permettent-ils des travaux ?

Les choix du plan de gestion des Gardons :

Ne concerne que la flore invasive en zone humide,

- Travaux lourds : 2 espèces *(Ludwigia sp., Fallopia j.),*
- Travaux plus légers :4 espèces *(Buddleia d., Amorpha f., Heracleum m., Ambrosia a.),*
- Amélioration des connaissances : 3 espèces *(Humulus j., Impatiens g., Pistia s.),*
- Détection précoce : liste évolutive *(Myriophyllum a., …).*

Bilan après 2 ans d'application du plan

Travaux efficaces mais financièrement sous-estimés :

l'ambition du plan est maintenue sur *Ludwigia* mais un recentrage géographique des travaux est nécessaire sur *Fallopia*. Certains secteurs seront exclus du plan.

Eradication impossible dans la plupart des cas :

des travaux « légers » de maintien des acquis sont à inscrire sur le long terme.

Ambitions du plan difficile à tenir techniquement et financièrement :

réorientation envisagée de la stratégie générale d'intervention.

Actions de surveillance des milieux non colonisés difficiles à pérenniser dans le temps sur un vaste territoire : l'organisation des acteurs locaux est indispensable.

Animation et sensibilisation indispensable mais difficile à mettre en œuvre.

Le marché à bons de commande peut se révéler très utile.

Importance d'un réseau technique et scientifique accessible aux gestionnaires.

Espèces concernées par le plan de gestion

Travaux d'ampleur variable selon les sites et les espèces:

- *jussies : Massivement présentes sur 2 secteurs et en progression très rapide sur l'ensemble de la plaine,*
- *renouées asiatiques : largement implantées en Cévennes, gérables sur d'autres secteurs,*
- *faux indigo : présent à la confluence avec le Rhône et ponctuellement sur la moyenne vallée,*
- *buddleïa de David : massivement présent en Cévennes et ponctuellement sur la moyenne vallée,*
- *berce du Caucase : 3 pieds observés en 2007 sur 1 site, disparu après 4 années d'arrachage.*
- *ambroisie : Massivement présente, gestion uniquement sur les secteurs fréquentés (plages).*

Amélioration des connaissances :

- *houblon japonais: quelques foyers détectés en 2008, présence massive dans la plaine confirmée en 2012.*
- *impatience de l'Himalaya : présente sur un affluent des Cévennes,*
- *laitue d'eau: présente régulière depuis 2012 sur un contre canal du Rhône,*

Détection précoce :

- *myriophylle du Brésil, élodées, … (liste évolutive)*

Le COPIL « gestion des espèces invasives en milieux aquatiques – BV des Gardons »

Liste de structures associées au COPIL – Ordre alphabétique (certaines ne participent pas mais toutes sont destinataires des comptes rendus) :

Collectivités : Communauté d'Agglomération du Grand Alès, Communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, Conseil Général du Gard, Conseil Général de Lozère, Conseil Régional LR, EPCC du Pont du Gard, Syndicat Mixte des gorges du Gardon, Syndicat Mixte de la vallée du Galeizon, SMAGE des Gardons

Etablissements publiques : Agence de l'Eau RMC de Montpellier, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, DDTM du Gard, DDT de Lozère, DREAL LR, ONEMA du Gard, ONEMA Lozère, ONF du Gard, ONF de Lozère, Parc National des Cévennes,

Autres (Associations,…) : ALEPE, COGard , Chambre d'agriculture du Gard, Chambre d'agriculture de Lozère, Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon, FACEN, Fédération de pèche Gard, Fédération de pèche Lozère,Gard Nature, SPN,